

**RÈGLEMENT 442-2012 MODIFIANT**  
**LE RÈGLEMENT NUMÉRO 370-2007 (PLAN D'URBANISME) ET LE PLAN**  
**D'AFFECTATION DES SOLS QUI LUI EST ANNEXÉ**

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN**  
**MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

À une session spéciale du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce trentième (30<sup>ème</sup>) jour d'avril 2012, à 19 heures.

Sont présents à cette session :

Siège # 1 Mme Lise Roy

Siège # 4 M. Paul Joly

Siège # 2 M. Richard Morin

Siège # 5 M. Rosaire Coulombe

Siège # 3 M. Michel Roy

Siège # 6 Mme Madeleine Fortin

Formant quorum sous la présidence de Madame la mairesse, Huguette Plante. M. Marc-André Doyle, directeur général, assiste également à cette session.

Il a été réglé ce qui suit à savoir :

**RÈGLEMENT # 442-2012**

RÈGLEMENT 442-2012 MODIFIANT  
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 370-2007 (PLAN D'URBANISME) ET LE PLAN  
D'AFFECTATION DES SOLS QUI LUI EST ANNEXÉ.

ATTENDU que la municipalité de La Guadeloupe a adopté un plan d'urbanisme portant le numéro 370-2007, modifié par les règlements :

- 382-2007
- 399-2008
- 409-2009 (annulé)
- 414-2010
- 424-2011
- 432-2011

ATTENDU que le conseil municipal juge qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de La Guadeloupe de procéder à des modifications du plan d'affectation des sols du règlement # 370-2007;

ATTENDU que l'objet de ce règlement est de

- Corriger le plan d'affectation des sols, en périmètre urbain, afin qu'il respecte les modifications apportées par le règlement #443-2012 au règlement de zonage #373-2007, et au plan de zonage en périmètre urbain qui lui est annexé, de la façon suivante :
  - Modifier la zone d'affectation commerciale C-812 en agrandissant la zone d'affectation résidentielle R-303
  - Modifier la zone d'affectation publique P-1010 en :
    - Agrandissant la zone d'affectation résidentielle R-303
    - Créant la zone d'affectation résidentielle R-405.

ATTENDU que l'avis de motion de ce règlement a été donné par la conseillère au siège no 1, Mme Lise Roy le 26 mars 2012;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation, sur le projet de règlement 432-2011, a été tenue le 23 avril 2012 à 18h30 à l'Hôtel de Ville de La Guadeloupe, au 483, 9<sup>ième</sup> rue Est à La Guadeloupe ;

ATTENDU qu'aucune personne ne s'est présentée et qu'aucune demande de modification n'a été transmise;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Roy**

**ET RÉSOLU UNANIMENT :**

D'adopter le règlement no 442-2012 intitulé :

RÈGLEMENT 442-2012 MODIFIANT  
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 370-2007 (PLAN D'URBANISME) ET LE PLAN  
D'AFFECTATION DES SOLS QUI LUI EST ANNEXÉ

**Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2**

Le plan d'affectation des sols, annexé au plan d'urbanisme secteur urbain, du règlement 370-2007 est modifié de la façon suivante :

ANNEXE A (AVANT)	ANNEXE B (APRES)
1- Zone C, P et R AVANT	1- Zone C, P et R APRES

### **Article 3**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi :

<b>Avis de motion :</b>	<b>26 mars 2012</b>
<b>Adoption du projet de règlement :</b>	<b>26 mars 2012</b>
<b>Avis public d'Assemblée de consultation :</b>	<b>2 avril 2012</b>
<b>Assemblée publique de consultation :</b>	<b>23 avril 2012</b>
<b>Adoption du règlement :</b>	<b>30 avril 2012</b>
<b>Obtention du certificat de conformité de la M.R.C. de Beauce-Sartigan :</b>	<b>18 mai 2012</b>
<b>Avis public de l'entrée en vigueur :</b>	<b>19 juin 2012</b>

---

**Huguette Plante**  
**Mairesse**

---

**Marc-André Doyle**  
**Directeur général & secrétaire trésorier**